

[Intégration de l'Anesm au sein de la Haute Autorité de santé](#) [1]

[Décret n° 2018-467 du 11 juin 2018 relatif à l'intégration de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux \(Anesm\) au sein de la Haute Autorité de santé \(HAS\)](#) [2]

*Journal officiel lois et décrets*, n° 0133 du 12 juin 2018

Ce décret a pour objectif de remplacer la référence à l'Anesm par celle de la HAS au sein du code de l'action sociale et des familles (CASF), en application de l'article 72 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 relative au financement de la sécurité sociale pour 2018 qui prévoit le transfert de l'ensemble des biens, personnels, droits et obligations de l'Anesm à la HAS.

### **Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/int%C3%A9gration-de-lanesm-au-sein-de-la-haute-autorit%C3%A9-de-sant%C3%A9>

[2] <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/6/11/SSAA1808827D/jo/texte>